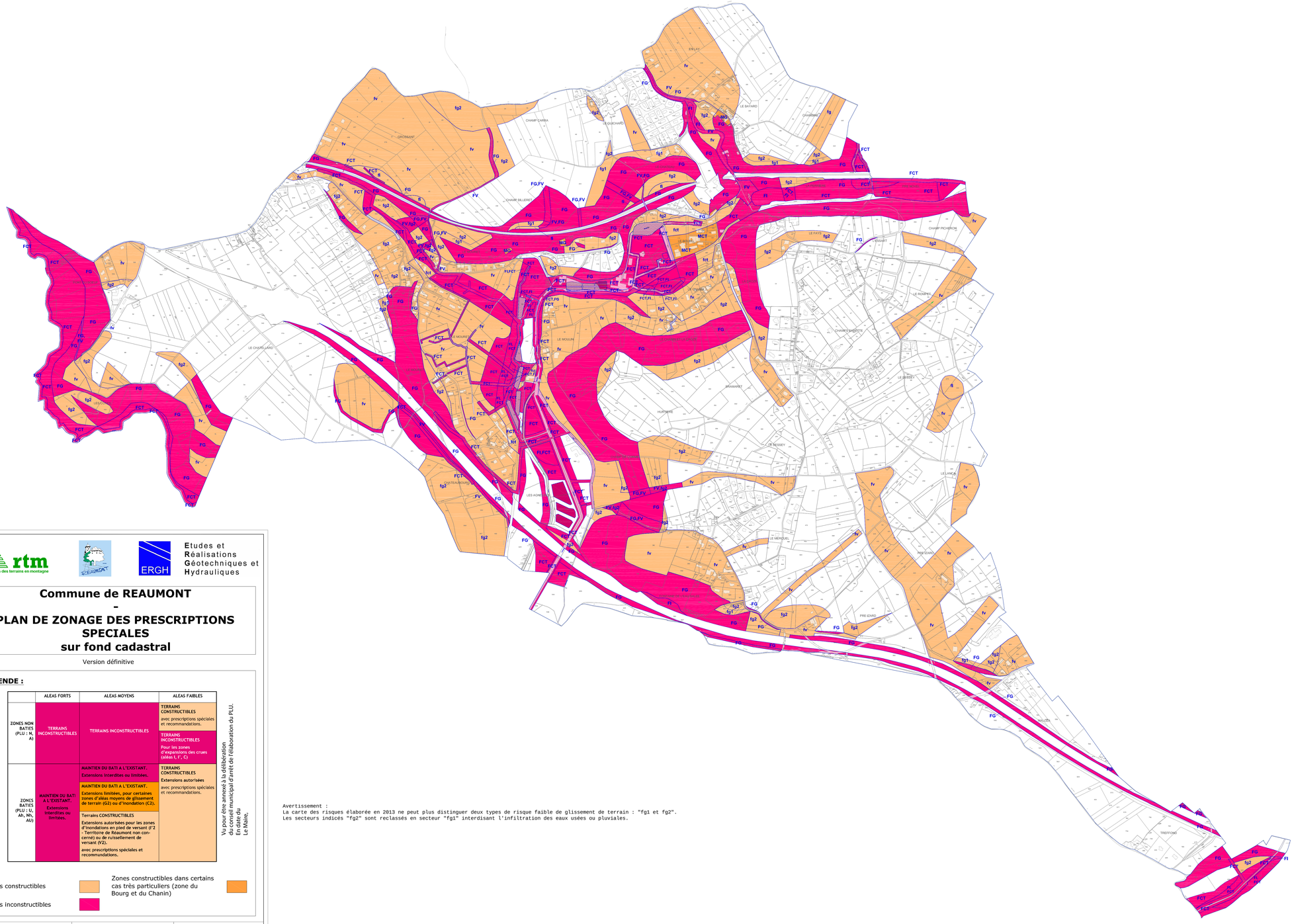

Avertissement :
La carte des risques élaborée en 2013 ne peut plus distinguer deux types de risque faible de glissement de terrain : "fg1 et fg2".
Les secteurs indicés "fg2" sont reclassés en secteur "fg1" interdisant l'infiltration des eaux usées ou pluviales.

rtm restauration des terrains en montagne

ERGH Etudes et Réalisations Géotechniques et Hydrauliques

Commune de REAUMONT
-
PLAN DE ZONAGE DES PRESCRIPTIONS SPECIALES sur fond cadastral

Version définitive

LEGENDE :

	ALEAS FORTS	ALEAS MOYENS	ALEAS FAIBLES
ZONES NON BATIES (PLU : N, A)	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS CONSTRUCTIBLES avec prescriptions spéciales et recommandations.
			TERRAINS INCONSTRUCTIBLES Pour les zones d'expansions des crues (idéas I, I', C)
ZONES BATIES (PLU : U, Ah, Nh, AU)	MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT. Extensions interdites ou limitées.	MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT. Extensions interdites ou limitées.	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées avec prescriptions spéciales et recommandations.
		MAINTIEN DU BATI A L'EXISTANT. Extensions limitées, pour certaines zones d'aléas moyens de glissement de terrain (G2) ou d'inondation (C2).	
		Terrains CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées pour les zones d'inondations en pied de versant (I'2 - Territoire de Réaumont non concerné) ou de ruissellement de versant (V2). avec prescriptions spéciales et recommandations.	

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'arrêt de l'élaboration du PLU.
En mairie de
Le Maire,

Zones constructibles

Zones inconstructibles

Zones constructibles dans certains cas très particuliers (zone du Bourg et du Chanin)

Réalisation : ERGH	**Etabli en Août 2013**	**Echelle : 1/5 000**
Edition: ERGH	**Edité en Août 2013**	